

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019**

Présents : Mmes, Mrs, Sonia AUBRY, Gilles LEYRIS, Jean-François PINEAU, Sandrine SERRET, Christian DURAND, Caroline CABRIÉ, Gilles SIPEYRE, Pierre BOISSIER.

Absents excusés : Vincent JURQUET donne pouvoir à Christian DURAND

Absents : Damien RIGON, Raymond FARKAS.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Sonia AUBRY, maire.

Est nommée secrétaire de séance, Caroline CABRIÉ

**Budget assainissement - admission en non valeur**

Madame la maire présente le courrier du comptable du Trésor qui concerne des propositions d'admission en non-valeur de titres de recettes du budget assainissement.

Deux dossiers présentent une situation d'irrecouvrabilité:

- Monsieur Bernard Jean-Luc : titre n°8 de l'exercice 2017 d'un montant de 3.20 euros, montant inférieur au seuil d'engagement des poursuites.

- Monsieur Henry John : titre n°20 de l'exercice 2012, d'un montant de 59.79 euros, les poursuites exercées se sont révélées inopérantes pour motif d'absence de provision et absence d'employeur identifié.

Après avoir débattu, le conseil municipal, par aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour,

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes n°20 - exercice 2012 et n°8 exercice 2017,

- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 62.99 euros,

- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget assainissement de l'exercice en cours.

**Budget : décisions modificatives**

Monsieur Christian Durand, conseiller municipal en charge du suivi du budget de la commune informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements au budget 2019.

**INVESTISSEMENT**

<b>Crédit à ouvrir</b>				
CHAPITRE	COMPTE	OP.	NATURE	MONTANT
21	21568		<b>Autres mat outil incendie déf civ</b>	<b>+6000.00</b>
21	2181		<b>Agencement et aménagement divers</b>	<b>+3000.00</b>
<b>Crédit à réduire</b>				
CHAPITRE	COMPTE	OP.	NATURE	MONTANT
21	2132		<b>Immeuble de rapport</b>	<b>- 9 000.00</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>Comptes dépenses</b>				
CHAPITRE	COMPTE	OP.	NATURE	MONTANT
011	6182		Divers doc générale et technique	300.00
011	6232		Relations publiques, fêtes et cérémon	1500.00
011	6238		Relations publiques divers	1000.00
011	6262		Frais et télécommunications	200.00
			TOTAL	3 000.00

<b>Comptes recettes</b>				
CHAPITRE	COMPTE	OP.	NATURE	MONTANT
73	7388		Autres taxes diverses	3 000.00
			TOTAL	3 000.00

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, Madame le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal par aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour, décide d'apporter aux prévisions budgétaires 2019 du Budget M-14, les modifications désignées ci-dessus.

### **Approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

La commune de Cannes et Clairan s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour,

- donne un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il a été présenté.

### **Action sociale : attribution de chèques cadeaux**

Dans le cadre de l'action sociale, Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer à plusieurs bénéficiaires des chèques cadeaux pour les fêtes de fin d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et neuf voix pour,

- approuve l'attribution de chèques cadeaux pour un montant global de 800 euros,
- autorise Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

### **Règlement du cimetière**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le règlement intérieur du cimetière est présenté pour information.

Il est un élément complémentaire de l'organisation de la gestion des cimetières de Cannes et de Clairan.

Les membres du conseil municipal ont pris acte de cette information.

### **Questions et informations diverses**

- Le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Jean-Michel Gagnevin.

- Madame le maire donne lecture d'une demande de subvention de Camille Bouget. Un courrier de réponse lui sera adressé.

- En raison de la démission de Monsieur Gagnevin et pour venir en renfort à monsieur Pineau, messieurs Sipeyre et Leyris se proposent d'effectuer l'état des lieux du foyer communal lors des locations aux administrés.

- Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de domiciliation en mairie de monsieur Olivieri. Après discussion, le conseil municipal n'est pas favorable à cette demande.

- Présentation par Madame Serret des devis concernant les travaux du logement de Cantarel.

- Madame le maire donne lecture d'une demande de subvention à l'association Tel est ton cœur Quissac dans le cadre du Téléthon 2019. Une subvention de 100 euros sera versée à l'association.

- La commune ne souhaite pas renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine.

- Dans le cadre de l'élargissement de la voirie chemin de Madeleine, un rendez-vous sera proposé aux propriétaires riverains.

- Une réunion aura lieu le 22 novembre au foyer de Cannes et Clairan dans le but de constituer une association pour le projet « Sur les pas des Huguenots ».

- Le pont de Clairan chemin de Gaujac limitrophe de la commune de Saint Théodorit présente des dégradations. Des devis ont été demandés ; une étude est en cours.

- Une réunion avec la présence du vice président chargé des affaires scolaires a permis de présenter aux délégués des parents d'élèves et aux enseignants l'avancement du projet d'école.

- Une réunion de travail s'est tenue en présence de la DDTM et du bureau d'étude pour la finalisation du dossier de présentation de la Zone Agricole Protégée.

Le procès-verbal de la séance est lu. Le conseil municipal par, aucune voix contre, aucune abstention, neuf voix pour, approuve le procès-verbal.

La séance est levée à 00 heures .